

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 23 septembre 2021

DCM N° 21-09-23-23

**Objet : Soutien à la manifestation Metz l'étudiante #1.**

**Rapporteur: M. SCIAMANNA**

La Ville de Metz propose de redynamiser la manifestation d'accueil des étudiants primo-arrivants : Etudiant dans ma ville devient Metz l'étudiante #1. L'opération se tiendra du samedi 02 au lundi 11 octobre, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Grand-Est, Metz Métropole, et les établissements d'enseignement supérieur. Cette manifestation est le rendez-vous incontournable de la rentrée. Elle répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants et de créer des temps de rencontre avec les messins. Metz l'étudiante #1 est aussi l'occasion de permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire.

Chaque année, une série de manifestations culturelles, sportives et festives permettent aux étudiants de découvrir divers lieux (Hôtel de Ville, campus universitaires, établissements culturels...). L'évènement est, en effet, co-construit avec les associations étudiantes et avec les structures partenaires de la vie étudiante (institutionnelles, culturelles, solidaires ou sportives) mobilisées autour de la programmation.

Les festivités débuteront avec le village associatif samedi 02 octobre afin de profiter de ce temps fort pour promouvoir toutes les activités proposées la semaine suivante. Une grande soirée musicale se tiendra à la BAM avec un concert programmé par l'association Diffu'Son. Un Escape Game grandeur nature de découverte de la cité sera organisé avec pour objectif de retrouver les clés de la Ville. Au programme également : le retour du défilé des étudiants à travers les rues du centre-ville, des activités et animations permettant la découverte des associations étudiantes et des partenaires de la vie étudiante, et une animation continue de Radio Campus Lorraine.

Chaque jour des micro-événements se tiendront dans les différents campus, notamment l'animation des Restaurants Universitaires en lien avec le CROUS. Côté sport, les étudiants seront invités à découvrir la patinoire Ice Arena. Le Club Metz Technopole organisera ses traditionnels Jeux de Metz Technopole, rencontres sportives et After-Work entre les salariés des entreprises et les Grandes Ecoles. Sur le plan culturel, les étudiants pourront accéder plus facilement à des spectacles et expositions. Le Centre Pompidou Metz ouvrira ses portes pour mettre en lumière l'exposition « Face à Arcimboldo ». Par ailleurs, les étudiants pourront

bénéficiaire de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville et de leurs fédérations de quartier, ainsi que de la Fédération des Commerçants.

Le budget prévisionnel de cet évènement s'élève à 40 400 €. Quatre associations ont souhaité s'associer à l'évènement en proposant un projet spécifique et à ce titre la Ville a décidé de soutenir leurs initiatives pour un montant de 13 250 €. La Région Grand-Est et Metz Métropole, partenaires historiques de la manifestation, ont été sollicitées pour une participation financière ; des conventions de partenariat seront par ailleurs passées avec les TAMM, l'Université de Lorraine et l'association Graoulab.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions en direction de la jeunesse, de développer l'implication des étudiants dans la vie de la cité et de faire rayonner Metz comme grande ville étudiante,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux quatre associations ci-dessous mentionnées en vue de leur participation à la manifestation Metz l'étudiante #1 :
  - Diffu'Son.....8 000,00 €
  - Graoulab .....3 000,00 €
  - Radio Campus Lorraine..... 1 250,00 €
  - Cri-Bij..... 1 000,00 €
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions de partenariat ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non-réalisation du projet.
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Grand Est et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

La dépense totale s'élève à **13 250,00 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en

cours.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante, Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44 Absents : 11 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

# AVENANT N°1 2021



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PROJET D'ANIMATION 2021

ASSOCIATION DIFFU'SON

### Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 23 septembre 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

**d'une part,**

**Et**

2) L'association DIFFU'SON représentée par son Président, Julien BERTIN, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,  
et domiciliée : Université de Lorraine UFR Arts Lettres et Langues 57006 METZ,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **PRÉAMBULE**

Par délibération en date du 11 mars 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet d'animation avec ladite Association. Celle-ci prévoit, dans son article 5, la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques. Elle prévoit également, dans son article 3, qu'un avenant précisera chaque année les actions que l'association projette de mener à bien.

Le présent avenant a pour objectif d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'association DIFFU'SON au titre de sa participation à la manifestation « Metz l'étudiante l'événement #1 » 2021.

**ARTICLE 1** – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens 2021 sont complétés comme suit :

### **ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION**

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2021, l'association se propose d'organiser le concert d'ouverture en lien avec la Cité Musicale à la BAM le samedi 02 octobre 2021 lors de la manifestation « Metz l'étudiante l'événement #1 ».

# AVENANT N°1 2021

## **ARTICLE 5 – SUBVENTIONNEMENT**

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2021 a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **8 000 €** pour l'organisation du concert à la BAM dans le cadre de la manifestation Metz l'étudiante l'événement #1.

**ARTICLE 2** – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2021 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

Le Président  
de l'Association

Pour le Maire  
L'Adjoint

Julien BERTIN

Marc SCIAMANNA

# AVENANT N°1 21C088



## CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PROJET D'ANIMATION 2021

### ASSOCIATION RADIO CAMPUS LORRAINE

#### Entre :

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération en date du 23 septembre 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

#### d'une part,

#### Et

2) L'association Radio Campus Lorraine représentée par sa Présidente, Madame Camille ERBSTEIN agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,

#### d'autre part,

#### Il a été convenu ce qui suit :

#### PRÉAMBULE

Par délibération en date du 11 mars 2021, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet d'animation avec ladite Association. Celle-ci prévoit, dans son article 5, la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques. Elle prévoit également, dans son article 3, qu'un avenant précisera chaque année les actions que l'association projette de mener à bien.

Le présent avenant a pour objectif, d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'association Radio Campus Lorraine au titre de sa participation à la manifestation « Metz l'étudiante l'évent #1 ».

**ARTICLE 1** – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens 2021 sont complétés comme suit :

#### **ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION**

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2021, l'association se propose d'assurer une émission en direct et d'être ainsi l'animatrice du village associatif étudiant lors de la manifestation « Metz l'étudiante l'évent #1 » le 02 octobre place d'Armes Jacques -François Blondel.

# AVENANT N°1 21C088

## ARTICLE 5 – SUBVENTIONNEMENT

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2021 a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **1 250 €** au titre des animations prévues dans le cadre de la manifestation Metz l'étudiante l'événement #1 2021.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2021 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

La Présidente  
de l'Association

Pour le Maire  
L'Adjoint

Camille ERBSTEIN

Marc SCIAMANNA

## AVENANT N° 8

2019C003



# CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

## PROJET D'ANIMATION 2019-2021 entre LA VILLE DE METZ

et l'association **CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION - BUREAU  
INFORMATION JEUNESSE**

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 25 avril 2019 pour les projets inscrits au Contrat local de Santé du territoire messin
- Avenant n°2 en date du 04 juillet 2019 pour les projets : "Boussole des Jeunes", Canap #4, Etudiant dans ma Ville
- Avenant n°3 en date du 31 octobre 2019 pour une subvention d'investissement
- Avenant n°4 en date du 30 janvier 2020 pour le fonctionnement 2020
- Avenant n° 5 en date du 03 juillet 2020 pour le festival Canap#5 et Etudiant dans ma ville d'octobre 2020
- Avenant n°6 en date 27 août 2020 pour un projet global de prévention des risques inscrit au Contrat Local de Santé
- Avenant n°7 en date du 11 mars 2021 pour la subvention de fonctionnement 2021

**Entre :**

1) La Ville de Metz, représentée par Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 23 septembre 2021 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

**d'une part,**

**Et**

2) L'association dénommée Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse représentée par sa directrice, Madame Christine POINSIGNON, agissant pour le compte du Comité de Direction, ci-après désignée par les termes « l'Association », et domiciliée : 1 rue du Coëtlosquet 57000 METZ,

**d'autre part,**

**Il a été convenu ce qui suit :**

### PRÉAMBULE

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2019-2021 selon les modalités d'un conventionnement de type projet d'animation avec ladite Association. Celle-ci prévoit, dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques. Elle prévoit également, dans son article 3, qu'un avenant précisera chaque année les actions que l'association projette de mener à bien.

Le présent avenant a pour objectif d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association au titre de la gestion du village associatif étudiant et la mise en place d'un "bar à bons plans" lors de ce village associatif proposé le samedi 02 octobre 2021 dans le cadre de la manifestation « Metz l'étudiante l'événement #1 ».



## **AVENANT N° 8**

2019C003

**ARTICLE 1** – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 sont complétés comme suit :

### **ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION**

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021, l'Association développe une nouvelle action qui vise à la gestion du village associatif étudiant et la mise en place d'un "bar à bons plans" lors de ce village associatif proposé dans le cadre de la manifestation « Metz l'étudiante l'événement #1 » le samedi 02 octobre 2021 place d'armes Jacques-François Blondel.

### **ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER**

Concernant l'année 2021, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 23 septembre 2021 a décidé d'accorder à l'Association une subvention de 1 000 € pour le village associatif "Metz l'étudiante l'événement #1 ».

**ARTICLE 2** – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en trois exemplaires originaux)

La Directrice  
Pour le Comité de direction  
de l'Association

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué

Christine POINSIGNON

Marc SCIAMANNA

## LISTE SCRUTIN PUBLIC

	Nom	Prénom	P	C	A	Procuration
1	AGAMENNONE	Béatrice	X			
2	ARNOLD	Patricia	X			
3	AUDOUY	Caroline	X			
4	BOHR	Timothée	X			
5	BORI	Danielle	X			
6	BOUVET	Xavier	X			
7	BURGY	Rachel	X			
8	BURHAN	Ferit	X			
9	CHANGARNIER	Stéphanie	X			
10	COLIN-OESTERLÉ	Nathalie	X			
11	DAP	Laurent	X			
12	DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	X			
13	FISZON	Eric	X			donne procuration à Mme LUX
14	FRIOT	Corinne	X			
15	FRITSCH-RENARD	Anne	X			
16	GROLET	Françoise	X			
17	GROSDIDIER	François	X			
18	GUERMITI	Hanifa	X			donne procuration à Mme SCHLOSSER
19	HO	Chanthy	X			
20	HUSSON	Julien	X			donne procuration à Mr KHALIFE
21	KHALIFÉ	Khalifé	X			
22	LALOUX	Grégoire	X			
23	LAURENT	Pierre	X			
24	LAVEAU-ZIMMERLÉ	Amandine	X			
25	LUCAS	Eric	X			
26	LUX	Isabelle	X			
27	MALASSÉ	Henri				
28	MARCHETTI	Denis	X			
29	MARX	Sébastien	X			donne procuration à Mr BOUVET
30	MASSON-FRANZIL	Yvette				
31	MEHALIL	Mammar	X			
32	MOLÉ-TERVER	Laurence	X			
33	NGO KALDJOP	Gertrude	X			
34	NICOLAS	Jean-Marie	X			
35	NICOLAS	Martine	X			
36	NIEL	Hervé	X			
37	PICARD	Charlotte	X			
38	PITTI	Raphaël	X			donne procuration à Mr KHALIFE
39	REISS	Guy	X			
40	ROQUES	Jérémy	X			
41	SCHLOSSER	Pauline	X			
42	SCHNEIDER	Jacqueline	X			
43	SCIAMANNA	Marc	X			
44	STAUDT	Bernard	X			
45	STEMART	Anne	X			donne procuration à Mr SCIAMANNA
46	TAFFNER	Blaise	X			
47	TAHRI	Bouabdellah				
48	THIL	Patrick	X			donne procuration à Mr BOHR
49	TOCHET	Nicolas	X			
50	TRAN	Doan	X			
51	VERRONNEAU	Marina	X			donne procuration à Mr MARCHETTI
52	VIALLAT	Isabelle	X			
53	VICK	Julien	X			
54	VOINÇON	Marie Claude	X			
55	VORMS	Michel	X			

POINT 23

Objet : Soutien à la manifestation Metz l'étudiante #1.

Conseil Municipal du :  
23/09/2021

SCRUTIN PUBLIC par :

Appel nominal des membres  
du CONSEIL MUNICIPAL :